

Dans l'affaire entre :

Numéro de dossier: - - VO

Nom du locateur :	Nom du locataire :
Adresse du logement locatif :	

Je soussigné(e), _____, demande à la Commission de la location immobilière d'annuler l'ordonnance - - VO datée du _____,

Cette ordonnance a été rendue parce que le locataire a déclaré qu'il avait payé le montant total requis pour annuler l'ordonnance avant la date à laquelle je pouvais déposer l'ordonnance d'expulsion auprès du bureau d'exécution des actes de procédure (shérif).

Je présente cette motion pour les motifs suivants :

Renseignements importants :

- Vous ne pouvez déposer cette motion en annulation que si l'ordonnance d'annulation de l'expulsion a été rendue sans la tenue d'une audience.** Si la Commission a rendu l'ordonnance d'annulation après avoir tenu une audience sur la motion du locataire, vous **ne pouvez pas** déposer cette motion en annulation. Toutefois, dans le cas présent, si vous croyez qu'il y a une erreur dans l'ordonnance d'annulation, vous pouvez déposer une demande de révision à la Commission.
- Vous devez présenter cette motion en annulation à la Commission de la location immobilière au plus tard 10 jours après la date de l'ordonnance qui annulait l'expulsion du locataire. Lorsque la motion aura été déposée, la Commission émettra un avis d'audience. Vous devrez remettre une copie de la motion en annulation et de l'avis d'audience à l'autre (aux autres) partie(s) au moins 48 heures avant l'heure fixée pour l'audience.
- À l'audience, la Commission décidera d'annuler ou de confirmer l'ordonnance d'expulsion pour arriéré de loyer. Jusqu'à ce que cette décision soit prise, l'ordonnance annulant l'expulsion reste en vigueur.

Renseignements sur la signature :

Prénom Locateur Représentant

Nom de famille

N° de téléphone (jour)

()

Signature

Date (dd/mm/yyyy)

La Commission de la location immobilière recueille les renseignements personnels demandés dans cette formule aux termes de l'article 185 de la *Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation*. Ces renseignements seront utilisés pour décider des requêtes en vertu de la Loi. Une fois la requête déposée, tous les renseignements peuvent être rendus publics. Si vous avez des questions concernant la cueillette de renseignements, vous pouvez communiquer avec le préposé au service à la clientèle au **416-645-8080** ou, sans frais d'interurbain, au **1-888-332-3234**.

For Office Use Only:

Delivery Method: In Person Mail Fax Courier Email

FL

